



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2022-030

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00004 - AP N°2022-052-001 du 21/02/2022 portant dérogation à la règle de repos dominical des travailleurs salariés de la SARL "M&L Distribution", Z.I Saint Maurice, 04100 Manosque (2 pages) Page 3

04-2022-02-21-00005 - AP n°2022-052-002 du 21/02/2022 portant dérogation à la règle de repos dominical des travailleurs salariés de la SARL "Maison du Pays Dignois", Les Faïsses, 04510 Mallemoisson (2 pages) Page 6

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2022-02-21-00003 - AP N°2022-052-010 du 21/02/2022 modifiant l'arrêté préfectoral n°2021-232-001 du 18 août 2021 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 (2 pages) Page 9

04-2022-02-21-00001 - AP N°2022-052-011 du 21/02/2022 portant liquidation de l'association syndicale autorisée du lotissement de Pra-loup sur la commune d'Uvernet-Fours et dévolution de son patrimoine à la commune d'Uvernet-Fours (50 pages) Page 12

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet

04-2022-02-21-00002 - AP n°2022-052-008 du 21/02/2022 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022 (15 pages) Page 63

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00004

AP N°2022-052-001 du 21/02/2022 portant
dérogation à la règle de repos dominical des
travailleurs salariés de la SARL "M&L
Distribution", Z.I Saint Maurice, 04100 Manosque

Digne les Bains, le 21 février 2022

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 2022-052-001

portant dérogation à la règle du repos dominical des travailleurs salariés de la SARL « M&L Distribution », Z.I Saint-Maurice, 04 100 Manosque

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu l'article L. 3132-3 du code du travail fixant au dimanche le jour de repos hebdomadaire ;

Vu les articles L. 3132-20, L.3132-21, L. 3132-25-2 et L. 3132-25-4 du code du travail ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Violaine DEMARET en qualité de Préfète du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 21 mars 2021 portant nomination de Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-045-013 en date du 14 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu la demande présentée complète le 24 décembre 2021 par la SARL « M&L Distribution », sise Z.I Saint-Maurice, 04 100 Manosque, pour les dimanches du 1^{er} avril au 27 novembre 2022 ;

Vu les demandes d'avis adressées au conseil municipal, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, à la chambre de commerce et d'industrie territoriale, à la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi qu'aux organisations professionnelles d'employeurs et aux organisations syndicales de salariés ;

Vu les avis favorables de la CFE-CGC, de l'Union Des Entreprises ;

Considérant que la demande concerne 7 salariés affectés au magasin d'usine de « L'Occitane » et que le recrutement de 4 équivalents temps plein est prévu ;

Considérant qu'avec la chute du tourisme, d'abord asiatique, puis international, les restrictions qui pèsent sur les voyages extra-européen et la fermeture sanitaire des frontières, l'entreprise a subi une lourde décroissance ;

Considérant que cependant, l'entreprise a pu profiter d'une nouvelle clientèle, plus locale et familiale, et que la fréquentation, les dimanches, sur la période estivale a augmenté de 9% par rapport à l'année passée.

Considérant que l'entreprise souhaite développer de nouvelles activités à destination des familles et du jeune public se déplaçant essentiellement le weekend ;

ARRÊTE

Article 1 :

La SARL « M&L Distribution » est autorisée à déroger à la règle du repos dominical, pour les salariés affectés au magasin d'usine de « L'Occitane » du 17 avril au 27 novembre 2022 ;

Article 2 :

Les salariés concernés, volontaires, percevront une rémunération majorée de 50 % ainsi qu'un repos compensateur équivalent pour le temps de travail effectué ces dimanches-là ;

Article 3 :

Les salariés bénéficieront d'au moins un jour de repos hebdomadaire ;

Article 4 :

Le présent arrêté peut être contesté, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

– par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, 8, rue du Docteur Romieu-04 000 Digne-Les-Bains


– par recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, Direction générale du travail – 39-43 quai André Citroën – 75 902 Paris cedex 15

– par recours contentieux, devant le Tribunal Administratif, 22-24 rue Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture et notifié à la SARL « M&L Distribution », Z.I Saint-Maurice, 04 100 Manosque

Pour la Préfète et par délégation
La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence


Megan BRETON

Anne-Marie DURAND

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00005

AP n°2022-052-002 du 21/02/2022 portant
dérogation à la règle de repos dominical des
travailleurs salariés de la SARL "Maison du Pays
Dignois", Les Faïsses, 04510 Mallemoisson



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations**
Centre administratif Romieu – rue Pasteur
04 000 DIGNE- LES -BAINS

Digne les Bains, le 21 février 2022

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 2022-052-002

portant dérogation à la règle du repos dominical des travailleurs salariés de la SARL « Maison de Produits du Pays Dignois », Les Faïsses, 04 510 Mallemoisson

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu l'article L. 3132-3 du code du travail fixant au dimanche le jour de repos hebdomadaire ;

Vu les articles L. 3132-20, L.3132-21, L. 3132-25-2 et L. 3132-25-4 du code du travail ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Violaine DEMARET en qualité de Préfète du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 21 mars 2021 portant nomination de Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-045-013 en date du 14 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu la demande présentée complète le 7 janvier 2022 par la SARL « Maison de Produits du Pays Dignois », sise Les Faïsses, 04 510 Mallemoisson, pour les dimanches 2022, 2023 et 2024 ;

Vu les demandes d'avis adressées au conseil municipal, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, à la chambre de commerce et d'industrie territoriale, à la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi qu'aux organisations professionnelles d'employeurs et aux organisations syndicales de salariés ;

Vu les avis favorables de la CFE-CGC, de l'Union Des Entreprises, de la mairie de Mallemoisson ;

Considérant que la clientèle de l'établissement est essentiellement touristique, que l'établissement se situe sur un axe routier à forte fréquentation touristique tout au long de l'année, et que les ventes réalisées le dimanche, notamment de produits locaux, représentent 17 % du chiffre d'affaires de la société ;

Considérant que l'établissement dispose, par ailleurs, d'un espace d'information sur le pays dignois se révélant utile, particulièrement le dimanche, eu égard à la fermeture dominicale des offices de tourisme du secteur ;

Considérant le caractère récurrent de la demande ;

ARRÊTE

Article 1 :

La SARL « Maison de Produits du Pays Dignois » est autorisée à déroger à la règle du repos dominical, pour ses 4 salariés affectés à la vente, à compter de la publication du présent arrêté au 31 décembre 2024 ;

Article 2 :

Les salariés concernés, volontaires, percevront une rémunération majorée de 100 % ainsi qu'un repos compensateur équivalent pour le temps de travail effectué ces dimanches-là ;

Article 3 :

Les salariés bénéficieront d'au moins un jour de repos hebdomadaire ;

Article 4 :

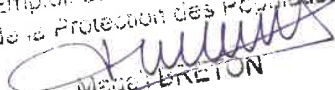
Le présent arrêté peut être contesté, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, 8, rue du Docteur Romieu-04 000 Digne-Les-Bains
- par recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, Direction générale du travail – 39-43 quai André Citroën – 75 902 Paris cedex 15
- par recours contentieux, devant le Tribunal Administratif, 22-24 rue Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture et notifié à la SARL « Maison de Produits du Pays Dignois », Les Faïsses, 04 510 Mallemoisson

Pour la Préfète et par délégation
La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence

La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

ANNE-MARIE DURAND

Anne-Marie DURAND

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00003

AP N°2022-052-010 du 21/02/2022 modifiant
l'arrêté préfectoral n°2021-232-001 du 18 août
2021 fixant le nombre et l'emplacement des
bureaux de vote dans le département des
Alpes-de-Haute-Provence pour les élections
politiques pour la période du 1er janvier au 31
décembre 2022



Bureau des collectivités territoriales et des élections
Section des élections et des activités réglementées
Aff. suivie par : Mireille SANGUIGNI
Tél. : 04 92 36 72 72
Mél : mireille.sanguigni@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **21 FEV. 2022**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2022 - 052 - 010
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2021-232-001 du 18 août 2021
fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 62-2 et R. 40 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- Vu** la circulaire ministérielle n° NOR/INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-241-010 du 28 août 2020 modifié fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Vu** la proposition de modification définitive du lieu de vote formulée par Monsieur le Maire de Bevens par le courriel du 17 février 2022 ;

Considérant que dans l'annexe de l'arrêté n° 2020-241-010 du 28 août 2020 modifié fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le bureau de vote unique de Bevens est situé à la mairie ; que la salle communale Coeur de Village est mieux adaptée à l'organisation de scrutins en période d'épidémie de covid19 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2020-241-010 du 28 août 2020 modifié fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est modifiée comme suit :

Commune	Numéro du bureau de vote	Siège du bureau et délimitation de son périmètre
BEVONS	unique	SALLE COMMUNALE COEUR DE VILLAGE ensemble des électeurs de la commune

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2020-241-010 du 28 août 2020 modifié fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour les élections politiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et de son annexe demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, direction de la modernisation et de l'administration territoriale ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca- 13002 Marseille).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et Monsieur le Maire de Bevons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise à Monsieur le Directeur des services du cabinet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général,


Paul-François SCHIRA

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00001

AP N°2022-052-011 du 21/02/2022 portant
liquidation de l'association syndicale autorisée
du lotissement de Pra-loup sur la commune
d'Uvernet-Fours et dévolution de son patrimoine
à la commune d'Uvernet-Fours

Digne-les-Bains, le 21 FEV. 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2022 - 052 - 011

portant liquidation de l'association syndicale autorisée du lotissement de Pra-Loup sur la commune d'Uvernet-Fours et dévolution de son patrimoine à la commune d'Uvernet-Fours

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 modifiée relative aux associations de propriétaires, et notamment ses articles 40 et 42 ;
- Vu** le décret d'application n° 2006-504 modifié de l'ordonnance susvisée du 3 mai 2006 précitée ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013-602 du 29 mars 2013 portant dissolution volontaire de l'association syndicale autorisée du lotissement de Pra-Loup et désignation d'un liquidateur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n° 2014-206 du 12 février 2014 modifiant l'arrêté préfectoral susvisé portant dissolution volontaire de l'association syndicale autorisée du lotissement de Pra-Loup et désignation d'un liquidateur ;
- Vu** l'ordonnance sur requête du 12 novembre 2013 du Président du Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains portant désignation de Maître AVAZERI, en qualité de liquidateur ;
- Vu** l'état de l'actif et du passif établi par le comptable public et certifié par Maître AVAZERI, liquidateur de l'ASA;
- Vu** la délibération n°6/8/2021 du conseil municipal d'Uvernet-Fours du 2 septembre 2021 acceptant la dévolution de l'actif et le passif de l'Association Syndicale Autorisée du lotissement de Pra-Loup au sein du budget communal ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La liquidation de l'association syndicale autorisée du lotissement de Pra-Loup à Uvernet-Fours est prononcée.

ARTICLE 2 :

L'actif et le passif de l'ASA du lotissement de Pra-Loup, tels que détaillés en annexe dans le dernier compte de gestion établi par le comptable public, sont dévolus à la commune d'Uvernet-Fours qui les intégrera au sein de son budget principal.

ARTICLE 3 :

L'actif de l'ASA du lotissement de Pra-Loup est constitué par les droits et biens immobiliers suivants :

Numéro	Contenance (en ares)	Usage
10	12,3	Usage de pâturage (talus)
11	7,95	Usage de pâturage (talus)
52	0,82	Terrain vague
53	41,88	Terrain vague
93	8,58	Usage de pâturage (talus)
104	1,8	Usage de pâturage (talus)
109	43,25	Usage de pâturage (talus)
166	26,56	Usage de pâturage (talus)
167	21,15	Usage de pâturage (talus)
239	0,52	Usage de pâturage (talus)
242	1,9	Usage de pâturage (talus)
243	7,07	Usage de pâturage (talus)
246	4,42	Usage de pâturage (talus)
250	64,06	Parcelle louée ou mise à disposition de l'école de Ski française

ARTICLE 4 :

Les immeubles précédemment propriété de l'ASA intègrent le patrimoine de la commune d' UVERNET FOURS et des actes notariés devront être régularisés par la commune s'agissant des immeubles repris.

ARTICLE 6 :

Le comptable de l'ASA est le comptable public de Barcelonnette.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue François Leca 13 002 Marseille)

ou par télérecours à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 8 :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;
- La Directrice Départementale des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Le comptable public de Barcelonnette;
- La Directrice départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Le maire d'Uvernet-Fours

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie d'Uvernet-Fours durant 15 jours, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et au fichier immobilier du département et notifié à chaque propriétaire par Maître AVAZERI.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général

Paul-François SCHIRA

004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

ORIGINE DU DOCUMENT : veronique.brunet

Exercice : 2021

Budget collectivité : 24800

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. BARCELONNETTE

N° CODIQUE 004003

Date d'édition : 09/07/2021

IDENTIFIANT BUDGET 24800

N° de SIRET 29040183500019

**A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À

**Mme la directrice départementale des finances
publiques**

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M JULIEN PERRIER
004003 TRES. BARCELONNETTE**

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2021 AU 09/07/2021



N° CODIQUE 004003
 TRÉS. BARCELONNETTE
 Date d'édition : 09/07/2021

Population :
 Nomenclature M14 Inf égal 500h
 Voté par Nature
 Exercice 2021

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	39
4EME PARTIE : Page des signatures	40

SITUATION PATRIMONIALE

004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	0,02
Terrains	160,87	Fonds globalisés	887,97
Constructions	102,78	Réserves	-360,84
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	209,36	Différences sur réalisations d'immobilisations	12,19
Immobilisations corporelles en cours	15,93	Report à nouveau	1,97
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	38,19	Subventions transférables	
Total Immobilisations corporelles (nettes)	527,14	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	527,14	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	541,30
Créances		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	14,16	Fournisseurs	
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14,16	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	541,30	TOTAL PASSIF	541,30

00-4003

TRES. BARCELONNETTE



24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2021

GED

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	160 874,98		160 874,98	247 401,39
	Constructions en toute propriété	102 784,87		102 784,87	172 925,32
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	209 355,31		209 355,31	401 848,26
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	38 194,30		38 194,30	49 879,09
	Immobilisations corporelles en cours	15 934,00		15 934,00	15 934,00
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	527 143,46		527 143,46	887 988,06
	ACTIF				
	IMMOBILISE				

HEL 46-14100F v1.2-OMDE 2.0 - CG60

5

004003

TRES. BARCELONNETTE



GED

I-2

Exercice 2021

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

004003.

TRES. BARCELONNETTE



I-2

Exercice 2021

GED

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		2 190,90
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		2 190,90
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	541 303,20	902 562,10

**24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
COMpte DE Résultat Synthétique**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales		12,51
Achats et charges externes	0,36	
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	0,05	0,10
Charges courantes non financières	0,41	12,60
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-0,41	-12,60
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	-0,41	-12,60
Produits exceptionnels	2,38	1,71
Charges exceptionnelles		236,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2,38	-234,53
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1,97	-247,13

004003

TRES. BARCELONNETTE



GHD

I-4

Exercice 2021

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I		
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	364,30	12 505,04
Impôts et taxes	50,00	96,00
Dotations amortissements et provisions		
Autres charges		

004003

TRES. BARCELONNETTE



GED

I-4

Exercice 2021

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

COMpte DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	414,30	12 601,04
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-414,30	-12 601,04
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-414,30	-12 601,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		

004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés (négatives) repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	2 380,73	1 707,63
Reprises sur provisions réglementées		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 380,73	1 707,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion- Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés (positives) transf à investist		
Charg except op capital- Autres opérations		236 236,60
Dotations aux provisions réglementées		
TOTAL VI		236 236,60
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 380,73	-234 528,97
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 380,73	1 707,63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	414,30	248 837,64
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 966,43	-247 130,01



ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		14 574,91	14 574,91
Titres de recettes émis (b)		2 380,73	2 380,73
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 380,73	2 380,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		20 721,00	20 721,00
Mandats émis (f)		414,30	414,30
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		414,30	414,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 966,43	1 966,43
(h - d) Déficit			

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	12 193,31		1 966,43		14 159,74
TOTAL I	12 193,31		1 966,43		14 159,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 193,31		1 966,43		14 159,74



004003.

TRES. BARCELONNETTE

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
		1	2	



004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions	Annulations	RECETTES nettes
		1	2	3 = 1 + 2



004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6161	Multirisques	364,30		364,30
635	Autres impôts taxes et versements assimi	50,00		50,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	414,30		414,30
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	414,30		414,30
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	414,30		414,30

004003

TRES. BARCELONNETTE

Etat AS / II-4 GED
Exercice 2021

**24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	In titulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7788	Produits exceptionnels divers	2 380,73		2 380,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 380,73		2 380,73
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 380,73		2 380,73
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	2 380,73		2 380,73

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 09/07/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		17,35							17,35	17,35
	Sous Total compte 102		17,35							17,35	17,35
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		887 970,71							887 970,71	887 970,71
	Sous Total compte 106		887 970,71							887 970,71	887 970,71
	Sous Total compte 10		887 988,06							887 988,06	887 988,06
110	Report à nouveau solde créditeur		259 323,32	247 130,01					247 130,01	259 323,32	12 193,31
	Sous Total compte 11		259 323,32	247 130,01					247 130,01	259 323,32	12 193,31
12	Résultat exercice excéd déficit	247 130,01			247 130,01				247 130,01	247 130,01	0,00
	Sous Total compte 12	247 130,01			247 130,01				247 130,01	247 130,01	0,00
193	Autres neutralisat ^o et régularisat ^o opér			360 844,60					360 844,60	360 844,60	360 844,60
	Sous Total compte 19			360 844,60					360 844,60	360 844,60	360 844,60
	Total classe 1	247 130,01		607 974,61	247 130,01				855 104,62	1 394 441,39	360 844,60
		1 147 311,38									900 181,37
2111	Terrains nus	745,94			745,94				745,94	745,94	0,00

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 09/07/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2113	Terri aménagés autres que voirie	212 084,50		66 282,35				212 084,50	66 282,35	145 802,15	
	Sous Total compte 211	212 830,44		67 028,29				212 830,44	67 028,29	145 802,15	
212	Agencet amégat terr	34 570,95		19 498,12				34 570,95	19 498,12	15 072,83	
2131	Batiments publics	129 140,45		70 140,45				129 140,45	70 140,45	59 000,00	
2138	Autres constructions	43 784,87						43 784,87		43 784,87	
	Sous Total compte 213	172 925,32		70 140,45				172 925,32	70 140,45	102 784,87	
21538	Autres réseaux	401 848,26		192 492,95				401 848,26	192 492,95	209 355,31	
	Sous Total compte 2153	401 848,26		192 492,95				401 848,26	192 492,95	209 355,31	
	Sous Total compte 215	401 848,26		192 492,95				401 848,26	192 492,95	209 355,31	
2181	Instal gales agencet amngts divers	38 194,30						38 194,30		38 194,30	
2183	Mat bureau mat informatique	4 787,31		4 787,31				4 787,31	4 787,31	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 897,48		6 897,48				6 897,48	6 897,48	0,00	
	Sous Total compte 218	49 879,09		11 684,79				49 879,09	11 684,79	38 194,30	

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 09/07/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	872 054,06		360 844,60				872 054,06	360 844,60	511 209,46	
231	Immob corporelles en cours	15 934,00						15 934,00		15 934,00	
	Sous Total compte 23	15 934,00						15 934,00		15 934,00	
	Total classe 2	887 988,06		360 844,60				887 988,06	360 844,60	527 143,46	
4011	Fournisseurs			414,30				414,30			0,00
	Sous Total compte 401			414,30				414,30		414,30	0,00
	Sous Total compte 40			414,30				414,30		414,30	0,00
4111	Redevables - amiable			2 380,73				2 380,73		2 380,73	0,00
	Sous Total compte 411			2 380,73				2 380,73		2 380,73	0,00
	Sous Total compte 41			2 380,73				2 380,73		2 380,73	0,00
466	Excédit de versement		189,59					189,59		189,59	0,00
46711	Autres comptes créditeurs			0,24				0,24		0,24	0,00
	Sous Total compte 4671		0,24	0,24				0,24		0,24	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 09/07/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467		0,24	0,24				0,24	0,24		0,00
	Sous Total compte 46		189,83	189,83				189,83	189,83		0,00
47138	Raet : autres		961,86	961,86				961,86	961,86		0,00
	Sous Total compte 4713		961,86	961,86				961,86	961,86		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		326,46	326,46				326,46	326,46		0,00
	Sous Total compte 47141		326,46	326,46				326,46	326,46		0,00
	Sous Total compte 4714		326,46	326,46				326,46	326,46		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		902,58	1 092,17	189,59			1 092,17	1 092,17		0,00
	Sous Total compte 471		2 190,90	2 380,49	189,59			2 380,49	2 380,49		0,00
	Sous Total compte 47		2 190,90	2 380,49	189,59			2 380,49	2 380,49		0,00
	Total classe 4		2 380,73	5 365,35	2 984,62			5 365,35	5 365,35		0,00
515	Compte au trésor	14 574,04		414,30				14 574,04	414,30	14 159,74	
	Sous Total compte 51	14 574,04		414,30				14 574,04	414,30	14 159,74	

24800 - A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 09/07/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			189,59	189,59			189,59	189,59		0,00
	Sous Total compte 58			189,59	189,59			189,59	189,59		0,00
	Total classe 5	14 574,04		189,59	603,89			14 763,63	603,89	14 159,74	
6161	Multirisques					364,30		364,30		364,30	
	Sous Total compte 616					364,30		364,30		364,30	
	Sous Total compte 61					364,30		364,30		364,30	
635	Aut impôts tax versés assimil admin imp					50,00		50,00		50,00	
	Sous Total compte 63					50,00		50,00		50,00	
	Total classe 6					414,30		414,30		414,30	
7788	Produits exceptionnels divers										2 380,73
	Sous Total compte 778										2 380,73
	Sous Total compte 77										2 380,73
	Total classe 7										2 380,73

004003

TRES. BARCELONNETTE



LA COMMUNE DE PRA LOUP

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2021



Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

à Digne les Bains, le 14/10/2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

51, Av. de la République
04900 Digne-les-Bains
Téléphone 04.92.50.86.00
Télécopie 04.92.50.86.40

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À BARCELONNETTE, le 18/10/2021

Vu par Frédéric Brayen

écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux

à Neuvesmes

le 20/10/21

~~CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE DE BARCELONNETTE
25 AVE. PÉLOTTIER 04400 BARCELONNETTE
TEL 04.92.81.24.85 FAX 04.92.81.22.71
mailto:004003@ccfp.fr~~

004003

TRES. BARCELONNETTE

24800 A.S.A DU LOTISSEMENT DE PRA LOUP

Nombre de pages : 40

FIN DE DOCUMENT

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-02-21-00002

AP n°2022-052-008 du 21/02/2022 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Direction des services du
Cabinet
[Niveau2]

Digne-les-Bains, le **21 FEV. 2022**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022 - 052 - 008

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et
Communale

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-039-001 du 8 février 2022, portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale pour la promotion du 1^{er} janvier 2022,

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du Cabinet

ARRÊTÉ :

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°2022-039-001 du 8 février 2022, portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale pour la promotion du 1^{er} janvier 2022 est abrogé.

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale **ARGENT** est décernée à :

- Madame AOUACHRIA Françoise

Adjointe technique principale 2ème classe MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à
MANOSQUE



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame ARNAUD ISABELLE

Adjointe administrative principale 1ère classe communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon , demeurant à BARCELONNETTE

- Monsieur AUBERT Romuald

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur BLANC Jean-Yves

Agent de maîtrise CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à LA MURE-ARGENS

- Madame BONGRAIN Yolande

Adjointe d'animation principale 1ère classe SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE COLLINES DURANCE , demeurant à SEYNE

- Madame BREARD Emmanuelle

Assistante socio-éducative A CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

- Monsieur BROCARD Bruno

Adjoint technique principal de 1ère classe MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à CORBIERES

- Madame BROCHET Isabelle

Conseillère socio-éducative CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

- Madame BRUYERE Marie-Josée née REBOUL

Assistante conservation principale 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame CACCOMO Jasmine née DOUILLET

Assistante familiale CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à LA ROBINE-SUR-GALABRE

- Madame CAMOIN Joëlle

Adjointe administrative principale de 1ère classe COMMUNE D ESPARRON DE VERDON , demeurant à QUINSON



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame CÉRATO Valérie née DOL

Assistante socio-éducative A CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à LA MURE-ARGENS

- Madame CORNU Agnès née VENET

Adjointe administrative principale de 1ère classe COMMUNE DE PEYRUIS , demeurant à PEYRUIS

- Monsieur CORNU Pierre

Agent de maîtrise COMMUNE DE PEYRUIS , demeurant à PEYRUIS

- Madame CROCE Corinne

Animatrice principale de 1ère classe MAIRIE DE VOLX , demeurant à VOLX

- Madame DAO Ghislaine

Adjointe technique principale de 1ère classe REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR , demeurant à MIRABEAU

- Monsieur DAUBERTE Michel

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur DAUMAS Jean-Marc

Agent de maîtrise principal MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à MANOSQUE

- Madame DEBRAY Vanessa née FEDOU

Adjointe administrative territoriale principale de 1ère classe MAIRIE D'ANNOT , demeurant à ANNOT

- Monsieur DELEGLISE Claude

Ingénieur CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS



- Madame DI IORIO Monique née GIOVALE

ATSEM principale de 2ème classe COMMUNE D ENTREPIERRES , demeurant à ENTREPIERRES



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Monsieur DINI Patrice

Adjoint technique principal de 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame DORIGO Caroline née GERBAUD

Attachée territoriale CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à BEYNES

- Madame FAROULT Valérie

Assistante d'enseignement artistique principale de 1ère classe SYND MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL OLIVIER MESSIAEN , demeurant à SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

- Monsieur FERRER Alexis

Technicien principal 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à BRAS-D'ASSE

- Madame GARDOUD Messaouda née LABACI

Agent de maîtrise MAIRIE DE VOLX , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur GAY Florent

Technicien territorial CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame GHIZZARDI Christelle née RITTER

Attachée territoriale CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame GIRARD Dominique née PAULET

Adjointe administrative 2ème classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à MANOSQUE

- Madame GONIN Stéphanie

Adjointe administrative principale 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à FORCALQUIER

- Monsieur GOUTORBE Serge

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- **Madame GRISONI Geneviève née CICCARELLI**
Agent de maîtrise COMMUNE DE VILLENEUVE , demeurant à VILLENEUVE

- **Monsieur GUILLEMIN François**
Agent de maîtrise REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR , demeurant à
CHAMPTERCIER

- **Madame HUMBERT Marie-Béatrice née GRIZARD**
Infirmière en soins généraux classe supérieure CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à VOLX

- **Monsieur JAUFFRED Guy**
Maire COMMUNE DE FONTIENNE , demeurant à FONTIENNE

- **Monsieur JULIEN Eric**
Technicien territorial CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ,
demeurant à MIRABEAU

- **Monsieur LEGRAND Pascal**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe DEPARTEMENT DES ALPES
MARITIMES , demeurant à SOLEILHAS

- **Madame LEMAS Ingrid**
Adjointe administrative principale de 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- **Monsieur LOEBY Jean-Michel**
Adjoint territorial patrimoine 1ère classe COMMUNE DE MARSEILLE , demeurant à
GREOUX-LES-BAINS

- **Monsieur LORENZI Fabien**
Technicien principal 2ème classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE , demeurant à ALLONS

- **Monsieur MAGAUD Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-
HAUTE-PROVENCE , demeurant à LA MURE-ARGENS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame MAHMOUD Monjia née ALLOUCHE

Adjointe technique principale de 1ère classe MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à MANOSQUE

- Madame MAISANI Pascale née EYSSERIC

Infirmière soins généraux hors classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à PEIPIN

- Madame MANGIN Armande

Agent de maîtrise COMMUNE DE PEYRUIS , demeurant à PEYRUIS

- Madame MARONGIU Sylvie née JACQUES

Rédactrice territoriale CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame MASSE Laurence née GHILARDI

Infirmière de classe supérieure CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à LES MEES

- Monsieur MAZOUZ Abdelmadjid

Adjoint technique principal de 1ère classe MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur MOUNET Eric

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignements REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur MOURET Jean-Michel

Adjoint technique principal 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à BARREME

- Monsieur NUVOLI David

Agent de maîtrise principal COMMUNE DE ROUMOULES , demeurant à ROUMOULES

- Madame OREGGIA Virginie née BURLE

Secrétaire de mairie Mairie de Saint-martin-de-Brômes , demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BROMES



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatrication, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Monsieur PAUL Patrick

Attaché principal COMMUNE DE PERTUIS , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur PECOUL Joël

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à RIEZ

- Madame PELAGIO Elisabeth née MACARI

Adjointe technique principale 1ère classe MAIRIE D'ORAISON , demeurant à ORAISON

- Monsieur PELLET Christian

Adjoint technique territorial principal 1ère classe COMMUNE DE MARSEILLE , demeurant à DRAIX

- Monsieur PELLOUX Stéphane

Agent de maîtrise communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon , demeurant à BARCELONNETTE

- Madame PEREZ Shirley

Adjointe administrative principale 2ème classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

- Madame PIERRISNARD Aline

Adjointe administrative principale 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur PILLER MATTHIAS

Ingénieur CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame PINHEIRO Marie née DA SILVA

Adjointe technique principale de 1ère classe REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur PIZZORNE Stéphane

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à BRUNET



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Monsieur PRIGENT Laurent

Adjoint administratif principal 1ère classe COMMUNE D AUBAGNE , demeurant à SAINT-VINCENT-LES-FORTS

- Monsieur PUGEAT Christophe

Agent de maîtrise CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame QUENTIN Agnès née MOSSMANN

Assistante Socio-Educative Classe exceptionnelle centre communal d'action sociale de Manosque , demeurant à MANOSQUE

- Monsieur RATHGEBER Jean-Noël

Adjoint technique principal 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à COLMARS

- Monsieur RENAUD-ROY Yann

Ingénieur CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à VILLENEUVE

- Madame RESTELLI IMBERT Sandrine née IMBERT

Adjointe du patrimoine principale 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à CHAMPTERCIER

- Monsieur RIVES Frédéric

Technicien principal 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE , demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur RONDEAU Joël

Agent de maîtrise principal MAIRIE D'ORAISON , demeurant à ORAISON

- Monsieur ROUBAUD Yves

Agent de maîtrise REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR , demeurant à SISTERON

- Madame ROUGON Danielle née GRIOSSEL

Adjointe technique principale 1ère classe COMMUNE DE PEYRUIS , demeurant à PEYRUIS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Monsieur ROUSSEL Philippe

Ingénieur principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ,
demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame SAINT DONNAT Brigitte née FOINTIAT

Adjointe administrative principale 2ème classe COMMUNE DE PEYRUIS , demeurant à
PEYRUIS

- Madame SANCHEZ Lolita

Adjointe technique principale 1ère classe COMMUNE DE VILLENEUVE , demeurant à
VILLENEUVE

- Madame SIGNORET Isabelle née LOPET

Adjointe administrative principale de 1ère classe MAIRIE D'ORAISON , demeurant à
ORAISON

- Monsieur SILVY Jean-Louis

Agent de maîtrise principal CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE , demeurant à TARTONNE

- Madame VALENZANO Marie-Annick

Adjointe technique principale de 1ère classe REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ,
demeurant à VILLENEUVE

- Madame VALLET Muriel née POUILLAUE

Rédactrice principale 1ère classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE , demeurant à ORAISON

- Monsieur ZEGHDANI Hayet

Adjoint technique principal de 2ème classe MAIRIE DE MANOSQUE , demeurant à
MANOSQUE

- Madame ZEHAR Sabine née GIRAUD

Infirmière soins généraux hors classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE , demeurant à LURS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale **VERMEIL** est décernée à :

- Madame AMELTCHENKO Carole

Directrice générale des Services, MAIRIE D'Oraison, demeurant à ORAISON

- Monsieur AUVIGNE Pierre Louis

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à COLMARS

- Madame BENDJELLOUL Martine née ROUX

Agent Spécialisée Principale 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE VILLENEUVE, demeurant à VILLENEUVE

- Monsieur BILLAND Jean-Luc

Administrateur hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur BLANC Pascal

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VILLENEUVE, demeurant à MANOSQUE

- Madame BLAYO-ARNAUD Anne-Marie née ARNAUD

Rédactrice principale 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur BONNAFOUX Patrick

Garde champêtre chef principal, COMMUNE DE PEYRUIS, demeurant à PEYRUIS

- Monsieur BRACCALENTI Marc

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à ANNOT

- Monsieur CHAUPIN Roland

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à VALENSOLE

- Monsieur CLARO BRUNO

Agent de maîtrise principal, communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, demeurant à SAINT-PONS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence.

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame CUCCHIETTI Antoinette

Agent de maîtrise, COMMUNE DE PEYRUIS, demeurant à PEYRUIS

- Monsieur D'AGRUMA Jean-Michel

Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à GANAGOBIE

- Madame DUBOIS Elisabeth née SCANDOLERA

Adjointe administrative principale 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur ESMIOL Michel

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à CHAMPTERCIER

- Monsieur GARCIN Bernard

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à MALLEMOISSON

- Monsieur GILARDONI René

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à SAINT-ANDRE-LES-ALPES

- Monsieur GIORDANENGO René

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à VOLONNE

- Madame GUIEU Pascale née SCOGNAMIGLIO

Adjointe administrative principale 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à LE BRUSQUET

- Madame HASNIOU Gentina

Adjointe administrative principale 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

- Monsieur HAUTENNE Laurent

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à PEYRUIS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame HERMELIN CHRISTINE

Attachée principale, communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, demeurant à UVERNET-FOURS

- Monsieur KLETZEL Gilles

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame LOMBARD MARIE-FRANCE

Adjointe administrative principale 1ère classe, communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, demeurant à BARCELONNETTE

- Monsieur MAGAUD Christophe

Agent de maîtrise/agent de maintenance, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame MARTIN-BRACHET Elisabeth née MARTIN

Adjointe administrative 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur MÉGIS Gilles

Maire, COMMUNE DE ROUMOULES, demeurant à ROUMOULES

- Monsieur MERCATI Phillippe

Technicien, MAIRIE DE MANOSQUE, demeurant à MANOSQUE

- Monsieur MOGIS Denis

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ORAISON, demeurant à ORAISON

- Madame NERVI Sylvie

Agent de maîtrise, COMMUNE DE PEYRUIS, demeurant à PEYRUIS

- Monsieur OSTACOLO Bastien

Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA
Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame QUESSADA Sophie

Adjointe administrative 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur RESSEGAIRE Frédéric

Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à LE BRUSQUET

- Monsieur SIENACK Etienne

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur TRABUC Frédéric

Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à SISTERON

- Madame UGHETTO Christine

Adjointe administrative principale 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à L'ESCALE

- Monsieur VALERO Dominique

Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame WICHLACZ Marthe

Adjointe technique principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à GINASSERVIS

Article 4 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame BERNOS Corinne

Rédactrice principale 1ère classe, MAIRIE D'ORAISON, demeurant à ORAISON

- Monsieur BILLAND Olivier

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Madame CHABOT Patricia née MANENT

Adjointe administrative principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur CONSTANS Didier

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur FOURNIER Joël

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE PEYRUIS, demeurant à PEYRUIS

- Madame GARCIA Christiane née CHENOVART

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame GILLY HOCHÉ Marie-Christine née GILLY

Adjointe administrative principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame GIORDANO Sylvie

Assistante de conservation principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame MATHIEU Annie née BERNE

Secrétaire de mairie, COMMUNE D ESPARRON DE VERDON, demeurant à ESPARRON-DE-VERDON

- Monsieur MATTIO Didier

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Monsieur NAVARI Alain

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- Madame PIERRISNARD Noëlle

Adjointe administrative principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA

Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- **Madame POMMEROL Andrée née BLANC**
Responsable du Service Financier, MAIRIE D'ORAISON, demeurant à ORAISON

- **Madame RICHAUD Claudie née JACOB**
Rédactrice principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- **Madame ROSA SENTINELLA Michelle**
ATSEM 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à MARSEILLE

- **Monsieur ROUBAUD Pascal**
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

- **Madame THIBAUD Christine**
Assistante enseignement artistique principale de 1ère classe, SYND MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL OLIVIER MESSIAEN, demeurant à DIGNE-LES-BAINS

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 Avenue de Breteuil 13281 Marseille cedex 6) dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,


Violaine DÉMARET



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Élodie ROMA
Tél : 04 92 36 72 26

Mel : elodie.roma@alpes-de-haute-provence.gouv.fr